

GOKUDO – BEZONS

Association Loi 1901. Depuis 2006, club de
JIU-JITSU BRÉSILIEN – GRAPPLING – SELF DEFENSE

Affilié CFJJB – IBJJF

www.gokudojj.fr

www.facebook.com/GokudoJiuJitsu

Bulletin d'adhésion saison 2020 / 2021

Nom : Prénom :

Date et lieu de Naissance : Sexe M/F : ...

Domicile :

Téléphone portable : E-mail :

Inscrit la saison précédente : oui non

Cotisation Annuelle et Trimestrielle (licence CFJJB comprise) :

| | |
|---|------------------------------------|
| 1 trimestre | ... <input type="checkbox"/> 180 € |
| 2 trimestres | ... <input type="checkbox"/> 250 € |
| Année Complète | ... <input type="checkbox"/> 300 € |
| Tarif Covid-19 (<i>uniquement pour adhérent inscrit la saison précédente</i>) | ... <input type="checkbox"/> 200 € |
| Année Complète (Fille) | ... <input type="checkbox"/> 130 € |
| Année Complète (Enfant) | ... <input type="checkbox"/> 100 € |

TOTAL €

La cotisation donne accès à tous les clubs affiliés GOKUDO en région parisienne (Argenteuil, Gennevilliers-JJCG et Bezons)

Au moment de l'inscription :

Fournir **obligatoirement** un certificat médical, de moins de trois mois, mentionnant l'aptitude à la pratique du Jiu-Jitsu Brésilien y compris en compétition. Fournir également **une photo d'identité** pour les personnes non inscrites l'année précédente.

Modalités de paiement :

Les moyens de paiement acceptés sont les chèques (à l'ordre de **GOKUDO**) et espèces uniquement. Il est possible de faire jusqu'à 3 chèques qui seront encaissés au cours de l'année (**respectivement en novembre, février et le dernier en mai**). La licence doit obligatoirement être payée à l'inscription.

Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné(e) autorise mon enfant à pratiquer le Jiu-Jitsu Brésilien. En tant qu'adhérent, il devra s'engager à respecter les règles du sport pratiqué ainsi que celles du règlement intérieur de l'association (cf page suivante).

Date :

Signature :

Pour les majeurs

En tant qu'adhérent, je m'engage à respecter les règles du sport pratiqué ainsi que celles du règlement intérieur de l'association (cf page suivante).

Date :

Signature :

REGLEMENT INTERIEUR

1. La pratique du jiu-jitsu brésilien nécessite obligatoirement un **certificat médical**.
2. **Les cotisations doivent être versées en totalité à l'inscription.**
3. **GOKUDO ne peut être tenue responsable des dégradations provoquées par les adhérents.** Chaque élève se doit de préserver les équipements sportifs et les locaux mis à sa disposition.
4. **La pratique du jiu-jitsu brésilien se fait uniquement avec un kimono ou short adapté**, un slip sous le pantalon pour tous et un tee-shirt sous la veste pour les filles. Tous les bracelets, chaînes, boucles d'oreilles, barrettes, bagues et bijoux de toutes sortes sont interdits... GOKUDO n'étant par ailleurs aucunement responsable des vols pouvant être commis.
5. Hygiène : **La pratique du jiu-jitsu brésilien impose une bonne hygiène corporelle** ; les ongles des mains et des pieds doivent être coupés courts ; le kimono doit être également propre et sec. **Pour aller des vestiaires au tapis, il est strictement interdit de marcher pieds nus.**
6. Les adhérents sont tenus d'**arriver à l'heure et de demander l'autorisation d'un professeur en cas de départ anticipé.** Les adhérents ne doivent pas quitter le tapis (*pour aller aux vestiaires, par exemple*) sans avoir demandé, au préalable, l'autorisation d'un professeur.
7. Le respect étant une des valeurs centrales du club : **les saluts de début et de fin de cours, ainsi que de début et de fin de combat, sont obligatoires.** Ils témoignent du respect que l'on porte à ses partenaires, à son professeur, à sa discipline.
8. **Chaque élève doit accepter de s'entraîner avec tout autre adhérent, sans aucune distinction.**
9. **Tout combat débuté doit être mené à son terme sauf cas exceptionnel** (blessure, asthme...). Aucun combat ne pourra être démarré avant ou après que le professeur ait donné le signal de départ. Il est **interdit de se reposer pour affronter un adversaire qui vient de combattre.**
10. **Toute forme de prosélytisme et de militantisme est interdite dans l'enceinte du club.**
11. **Le professeur se réserve le droit d'organiser le cours comme il l'entend (musique, thèmes, randoris etc...)**
12. **Toute personne s'entraînant au GOKUDO est tenu obligatoirement de passer ses grades avec les professeurs du club uniquement et de représenter exclusivement GOKUDO en compétition en France et à l'International.**
13. En cas de non respect des règles morales et de disciplines à l'intérieur ou hors du Dojo (réseaux sociaux par ex), **le professeur se réserve le droit d'exclure un élève du cours.** (le remboursement se fera au prorata de l'année en cours)

PROTOCOLE COVID-19

1. En vue de limiter le risque de propagation du COVID-19, GOKUDO se réserve le droit de limiter le nombre d'adhérents à chaque cours tant que nécessaire. Si cela est mis en place les adhérents seront informés sur internet de leurs jours d'entraînement.
2. Si nécessaire (cf annonce Gouv.) l'adhérent devra conserver un seul partenaire durant toute la séance sans aucun autre contact physique. Il veillera à respecter un périmètre de distance entre chaque couple.
3. Le port du masque est obligatoire dans l'installation excepté durant la pratique
4. Du gel hydroalcoolique sera disponible, il sera obligatoire d'en appliquer avant chaque entrées et sorties du tapis. (désinfection mains & pieds)
5. La douche entre les cours est obligatoire. Les kimonos, sous-vêtements, protections et ceintures doivent être systématiquement lavés à chaque cours.
6. Il est strictement interdit de se présenter à un cours si le moindre symptôme de maladie (même sans fièvre, même si ayant déjà consulté) est présent chez un adhérent.
7. Aération de la salle : portes et fenêtres seront maintenues ouvertes pour permettre à l'air de se renouveler.
8. Un listing des présences à chaque cours sera établi.

SIGNATURE DE L'ELEVE